

JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ **Décision du 4 septembre 2026 portant délégation de signature (direction des affaires criminelles et des grâces)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054842378>

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ **Kit du nouvel arrivant sur les fonctions financières du ministère de la Justice :**

Le service des finances, des achats et de la conformité (SFAC/SDPFC) vous propose l'édition totalement refondue de son kit du nouvel arrivant.

Plus moderne, ergonomique et visuelle, cette nouvelle formule facilite votre intégration grâce à des formats synthétiques et de nombreux liens interactifs. Ce kit constitue la porte d'entrée idéale pour comprendre la chaîne de la dépense, maîtriser l'outil Chorus, assimiler les grands principes comptables et mieux appréhender vos missions au quotidien. Pour aller plus loin, il est complété par 12 focus thématiques qui vous garantissent un socle de connaissances solide.

[Intranet Justice / SG : Budget-comptabilité / Pas de rentrée sans le kit du nouvel arrivant !](#)

UNSA JUSTICE SGAC



- ✓ **Le détachement du fonctionnaire :**

Donnez un nouvel élan à votre parcours tout en maintenant une passerelle avec votre administration d'origine. Ce guide complet vous accompagne pas à pas dans votre projet de détachement, qu'il s'agisse de rejoindre un autre ministère, une entreprise privée ou un organisme international.



FONDATION D'AGUESSEAU



- ✓ **Dernières places disponibles : profitez des séjours Automne**

Les séjours en automne

LA CONFIRMATION DU GEL DU POINT D'INDICE

La confirmation du gel du point d'indice plombe un peu plus le climat social dans la fonction publique

Le gel du point d'indice des fonctionnaires en 2027, annoncé le 17 septembre dernier par Sébastien Lecornu, provoque la colère des organisations syndicales. Alors que le pouvoir d'achat des agents publics reste sous pression, elles dénoncent une décision qui va alimenter le décrochage salarial mais aussi amplifier la mobilisation prévue le 29 septembre.

Si l'annonce n'est pas vraiment une surprise, elle suscite de vives réactions au sein de la fonction publique. Dans une interview au Figaro publiée hier soir, 17 septembre, le Premier ministre Sébastien Lecornu a dévoilé les principaux arbitrages de l'exécutif sur le budget 2027, alors que se tenait un séminaire gouvernemental à Matignon à la mi-journée.

À cette occasion, le couperet est tombé. Le point d'indice des fonctionnaires sera gelé l'année prochaine. Une décision qui

permettrait, selon Matignon, de "dégager 2 milliards d'euros".

"Nous ouvrirons des discussions avec les syndicats pour éviter que les fonctionnaires ayant les salaires les plus bas ne soient exposés à l'inflation", a ajouté le Premier ministre.

En pleine préparation de la mobilisation du 29 septembre prochain pour le pouvoir d'achat des agents publics, et des élections professionnelles, les organisations syndicales ne cachent pas leur colère. **"Le gel de la valeur du point d'indice depuis 2023 devient complètement improductif et insupportable alors que les prix continuent d'augmenter, une inflation à 2,4 % en août, rien en 2024 ni en 2025 ni en 2026 et maintenant non plus en 2027, nous disons, ça suffit", s'emporte Luc Farré, secrétaire général de l'Unsa Fonction publique.** Cette décision relève selon lui d'un manque de reconnaissance des agents et de leur engagement. "C'est contre-productif sur le plan économique et sur l'avenir de la fonction publique", ajoute-t-il.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU BORD DE L'ÉCHEC

Fonction publique : l'accord sur l'égalité professionnelle au bord de l'échec.

Après 21 groupes de travail et plus de 70 heures de discussions, le projet de nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique tangué dangereusement. Déjà mis à mal avant l'été, période durant laquelle toutes les organisations syndicales, à l'exception de la CFDT avaient déserté la table des négociations, le dialogue a été brutalement interrompu le 10 septembre.

Tandis que la DGAFP met en avant des avancées inédites telles que l'autorisation spéciale d'absence pour violences intrafamiliales, la création de brigades d'enquêteurs spécialisés sur les violences sexistes et sexuelles, les organisations syndicales restent fermes sur leur position et dénoncent un manque de mesures concrètes concernant les carrières,

les rémunérations et les moyens financiers ce qui laisse planer la menace d'un échec définitif de cet accord stratégique.



Texte source :
ACTEURS PUBLICS

« Soutenir et agir pour l'avenir ! »



mail : synd-uns-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09